

**Décision n° 2024-13 du 17 avril 2024 portant labellisation du
Réseau de recherche d'excellence sur les cancers de mauvais pronostic intitulé « French
Research network Against Pancreatic cancer (FRAP) »**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-8 ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu la stratégie décennale de lutte contre le cancer publiée par décret N°2021-119 du 4 février 2021 portant définition de la stratégie décennale de lutte contre le cancer prévue à l'article L. 1415-2 1° A du code de la santé publique ;
Vu l'appel à candidatures intitulé «Labellisation de réseaux de recherche d'excellence sur les cancers de mauvais pronostic» diffusé par l'Institut national du cancer en août 2023 ;
Vu le dossier de candidature déposé auprès de l'Institut national du cancer par l'INSERM, Délégation Paris Ile-de-France Centre Nord, établissement public national à caractère administratif, dont le siège est situé au 86, rue Regnault, 75640 Paris, organisme de rattachement du réseau de recherche d'excellence sur les cancers de mauvais pronostic intitulé « French Research network Against Pancreatic cancer (FRAP) » ;
Vu l'avis du comité international d'évaluation scientifique en date du 22/02/2024;

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1 :

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions définies dans l'appel à candidatures intitulé «Labellisation de réseaux de recherche d'excellence sur les cancers de mauvais pronostic», le réseau intitulé « French Research network Against Pancreatic cancer (FRAP) », rattaché à l'INSERM, Délégation Paris Ile-de-France Centre Nord est labellisé par l'Institut national du cancer.

Article 2 :

La labellisation est accordée à compter de la notification de la présente décision pour une durée expirant le 17 AVRIL 2029.

Article 3 :

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le **17 avril 2024** en 2 exemplaires

Le Président
Norbert IFRAH